

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



Extrait du document de référence
Responsabilité environnementale (p. 61 à 70)

2016
2017

8.2 Impact environnemental de l'activité du Groupe S.B.M.

8

Le Groupe S.B.M. étant composé de sociétés de droit monégasque, il n'a pas l'obligation de se conformer aux dispositions du code de commerce français et à la loi Grenelle II. Dans le cadre de sa politique environnementale décrite ci-après, le Groupe S.B.M. a cependant fait le choix de fournir les informations requises par l'article 225 du code de commerce, hormis les actions prises sur le gaspillage alimentaire et les émissions scope 3 dont la stratégie est en cours de développement, qui seront intégrées à l'engagement du Groupe S.B.M. lors de l'exercice 2017/2018.

Le Groupe S.B.M. est engagé depuis maintenant 10 ans dans de nombreuses actions en faveur de la protection de l'Environnement

et arrive actuellement à la clôture de sa seconde Charte environnementale composée de 39 actions pour la période 2013-2016. Une nouvelle Charte est actuellement en préparation pour la période 2017-2020.

De façon à rester d'un exercice sur l'autre sur un périmètre comparable, le domaine couvert par les résultats présentés ci-après comprend l'ensemble des entités juridiques et établissements constituant le Groupe S.B.M., à l'exception de l'Hôtel Méridien Beach Plaza, et des consommations des locataires du secteur locatif commercial, comme précisé pour les indicateurs concernés.

8.2.1 Informations environnementales

La préservation de l'environnement reste un élément important de la stratégie du Groupe S.B.M.

La S.B.M est pleinement décidée à apporter sa contribution aux efforts de la Principauté de Monaco contre le changement climatique, depuis la ratification par celle-ci de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et plus récemment de l'Accord de Paris. L'engagement de la Principauté est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050. La S.B.M. envisage d'y apporter sa contribution active, en renforçant ses actions en faveur d'un management environnemental plus précis.

La clientèle internationale du Groupe S.B.M., de plus en plus informée des effets du changement climatique et sensible aux questions environnementales et aux multiples actions apporte désormais sa contribution. Le Groupe S.B.M. s'efforce également de prendre en compte les attentes de sa clientèle sur ses sujets.

La certification des activités du Groupe S.B.M. permet enfin de mesurer tous les ans l'ensemble des progressions constatées sur les établissements et constitue un levier important dans l'efficacité et la permanence des actions poursuivies au sein du Groupe S.B.M.

8.2.2 Politique générale en matière de développement durable

L'ensemble des actions environnementales du Groupe S.B.M. est piloté par un groupe de travail animé par la Direction des Achats assistée d'une chargée de mission environnement et développement durable. Ce groupe réunit des représentants de plusieurs directions de la S.B.M. telles que :

- les Services Techniques, en charge des consommations d'énergie et d'eau ;
- le Service Environnement en charge des Espaces Verts et des collectes ;
- la Direction du Marketing et de la Communication, en charge de la communication sur ces sujets ;
- la Direction des Ressources Humaines, en charge du maintien de la sensibilisation des salariés.

Ce groupe de travail associe également à ses réunions des représentants des directions des exploitations, déjà engagés dans des démarches de certifications. Le suivi des actions de la Charte environnementale est ainsi assuré avec la pleine contribution des différentes expertises internes du Groupe S.B.M.

La Charte et ses 39 actions déployées est accessible sur le site www.montecarlosbm.com et couvre l'ensemble des domaines suivants :

- le management environnemental et les certifications ;
- l'information, la sensibilisation et l'implication des parties prenantes ;
- la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;
- les actions relatives à l'air ambiant, l'atmosphère et aux transports ;
- la préservation de la biodiversité ;
- les achats responsables ;
- le tri sélectif et les collectes de déchets ;
- les rénovations et les constructions durables.

Le groupe de travail accompagne également les équipes des principales exploitations dans la conduite de leurs propres engagements environnementaux, leur propre Charte et parfois leurs certifications sous Ecocert ou Green Globe, ainsi que toute action plus spécifique au regard de leurs activités.

Depuis avril 2014, les établissements du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Monte-Carlo Beach ont obtenu déjà à trois reprises la certification internationale Green Globe, et ont réalisé sur mars et avril 2017 leur quatrième audit pour l'année à venir.

Depuis décembre 2015, les Thermes Marins Monte-Carlo sont également certifiés GreenGlobe et ont obtenu en janvier 2017 pour la seconde fois cette certification.

Enfin, l'Hôtel Hermitage et l'Hôtel de Paris, ont entamé un travail important afin d'envisager leur entrée en certification d'ici un à deux ans.

L'obtention de ces certifications par des organismes extérieurs, qu'il s'agisse de Green Globe, Ecocert, ou même Imprim'Vert pour son imprimerie centrale, consacre le succès de la politique de développement durable du Groupe S.B.M. Le respect des critères de certification retenus constitue une assurance pour les tiers et pour sa clientèle internationale.

Le groupe de travail mentionné ci-avant apporte une attention particulière à la pertinence et la fiabilité des données collectées.

Parallèlement à cela, le Groupe S.B.M. a fait le choix depuis plusieurs années de gérer ses différents projets immobiliers sous certification BREEAM.

Pour rappel, les villas du Sporting, achevées en juin 2014, ont été les premières réalisations BREEAM. La rénovation en cours de l'Hôtel de Paris et la construction du Complexe One Monte-Carlo se poursuivent sous l'application du référentiel BREEAM BESPOKE afin que l'empreinte environnementale des futurs bâtiments soit la plus faible possible à partir de 2018.

Comme au cours de l'exercice précédent, le Groupe S.B.M. ne constitue pas de provisions et garanties pour les risques en matière d'environnement sauf si un risque de préjudice significatif, impactant ses comptes, survient.

8.2.3 Informations quantitatives et autres informations

8.2.3.1 LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

La qualité de l'eau, ainsi que ses niveaux de consommation, font l'objet d'une vigilance permanente, et l'ensemble des rejets d'eaux usées passent dans les circuits de retraitement collectifs propres à la Principauté de Monaco, conformément à la législation et sous contrôle des instances locales en charge.

En ce qui concerne les collectes des huiles de cuisson et des graisses alimentaires, le Groupe S.B.M. a mis en place depuis juillet 2014 un contrat unique pour l'ensemble de ses établissements. Ainsi, la totalité des collectes d'huiles usagées fait l'objet d'un suivi mensuel avec une revalorisation de celles-ci à destination des filières carburants. L'organisme collecteur est accrédité ISCC EU (International Sustainability and Carbon Certification), certification qui garantit le caractère durable et la traçabilité du biocarburant produit au sein de l'UE à partir d'huiles et graisses usagées collectées. Ainsi sur l'exercice 2016/2017, 35 310 litres d'huiles de cuisson usagées ont été collectés (contre 32 605 litres l'exercice précédent).

La collecte des eaux grasses alimentaires à partir des bacs de rétention de graisses a concerné près de 110 000 litres sur l'exercice afin d'être traitées ensuite par des organismes spécialisés, contre 143 500 litres sur l'exercice précédent.

En ce qui concerne les fluides frigorigènes, nocifs pour la couche d'ozone, le Groupe S.B.M. n'a plus recours depuis 2007 à des minibars contenant des chlorofluorocarbures, et a remplacé

depuis plus d'un an tous les appareils fonctionnant au gaz R22. Les installations frigorifiques et frigorigènes font l'objet d'un suivi technique à chaque rénovation ou remplacement de matériels, et leurs recharges sont documentées. Ces recharges de gaz frigorigènes ont été de 265 kg sur l'exercice 2016/2017 (dont 216 kg pour le R134a et 36 kg pour le R404a), contre 508 kg sur l'exercice précédent (dont 270 kg de 134a et 211 kg de 404a), le Groupe S.B.M. n'ayant plus recours à aucun gaz hors protocole de Kyoto. Cette baisse résulte d'une meilleure maintenance et d'une utilisation de gaz moins impactant.

8.2.3.2 LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le Groupe S.B.M. a décidé de concentrer ses activités de collecte de déchets solides en se concentrant sur sept filières (à l'exclusion des déchets des locations immobilières pouvant néanmoins faire l'objet de dépôts sur les points de collecte du Groupe S.B.M.), pour lesquelles les quantités collectées sur 2016/2017 ont été les suivantes :

- papiers : récupération à la baisse avec sur l'exercice près de 35 tonnes de papiers collectés, contre environ 42 tonnes au cours de l'exercice précédent, auxquelles s'ajoutent environ 12 tonnes récupérées par l'imprimerie intégrée du Groupe S.B.M., soit un total collecté avoisinant 47 tonnes ;
- verres : collecte de 518 tonnes, contre 472 tonnes sur l'exercice précédent ;
- piles : collecte une nouvelle fois en diminution à 230 kg contre 256 kg en 2015/2016 et 373 kg sur l'exercice 2014/2015 ;
- déchets électroniques de type DEEE : collecte en baisse à 13 m³ contre 15 m³ au cours de l'exercice précédent ;
- emballages ménagers résiduels (E.M.R.) : collecte estimée une nouvelle fois à 11,3 tonnes, quasiment identique à celle de l'exercice précédent. Les données du Café de Paris Monte-Carlo et de la Rascasse ne sont pas intégrées dans le chiffre reporté ;
- ampoules : la récupération reste approximative avec un volume estimé de 13 bacs mis en œuvre par le prestataire local. La correspondance en litres de ces bacs donne une quantité de collecte de 3 120 litres de tubes de néon et d'ampoules contre 5 760 litres sur l'exercice précédent. Ces ampoules sont expédiées à une société basée à Cagnes-sur-Mer qui en assure ensuite la reprise et le retraitement dans les filières françaises ;
- ordures ménagères : le prestataire ne dispose pas d'outils de pesée embarquée, et ne peut donc pas faire de distinctions particulières entre les collectes effectuées sur le domaine public et celles faites sur le domaine privé, les deux se réalisant sur les mêmes tournées de ramassage.

Enfin, le Groupe S.B.M. dispose de son imprimerie intégrée vers laquelle qui concentre un nombre croissant de travaux de réalisation d'impression sur support papier. Cette imprimerie a obtenu pour 2017 le renouvellement de son label Imprim'vert, cette démarche obligeant à la collecte de l'ensemble de ses produits dangereux après usage vers les filières de retraitement et de valorisation agréées, sans nécessité de les peser.

Le groupe de travail s'assure du recensement le plus optimal des déchets énoncés ci-avant et s'attache à ce que les niveaux de consommation soient maintenus au plus bas. Le groupe de travail a également procédé à un recensement des déchets de produits de traitements afin de garantir au mieux la récupération des emballages et bidons vides, aux fins de traitement par des filières appropriées autres que celles qui prévalent actuellement à l'usine locale de la Société Monégasque d'Assainissement (S.M.A.). Un recensement des produits dangereux a été engagé début 2016 afin de suivre à l'avenir le niveau de leur consommation et les déchets en résultant.

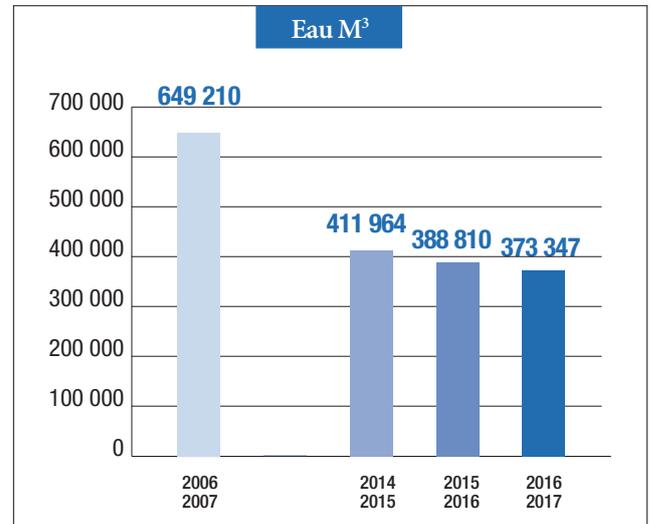
Il s'agit à présent pour le Groupe S.B.M. et sur l'ensemble de ses filières, à la fois de mieux collecter et de produire moins de déchets, en agissant en amont sur les niveaux de consommation. Ce sujet des collectes et de la gestion des déchets est essentiel au regard de l'empreinte forte sur les émissions de gaz à effet de serre, tel que mis en évidence lors de la publication du Livre blanc pour la transition énergétique de la Principauté, en avril 2017.

Les chantiers de rénovation en cours n'échappent pas à la préoccupation environnementale, et l'ensemble des déchets et gravats liés aux destructions et aux travaux ont fait l'objet d'un cahier des charges et d'un suivi strict par la Direction Immobilière du Groupe S.B.M. Les entreprises sont tenues d'assurer la traçabilité des déchets, avec un retour systématique sur des filières françaises où le tri sélectif est réalisé, et un suivi effectué par le bureau de contrôle agréé Apave s'assurant du respect des actions liées au référentiel BREEAM.

8.2.3.3 LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Depuis plus de 10 ans, la baisse des consommations en eau s'est confirmée de façon significative. Sur l'exercice 2016/2017, la consommation du Groupe S.B.M., à périmètre comparable, est en baisse de - 42 % par rapport à celle de l'exercice 2006/2007. On observe une baisse de - 4 %, ou équivalente à - 15 463 m³ sur l'exercice 2016/2017 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une meilleure gestion de l'eau pour l'ensemble des bâtiments.

L'activité réduite de l'Hôtel de Paris y a contribué. L'enjeu pour le Groupe S.B.M. est aujourd'hui de maintenir autant que possible pour l'exercice à venir et les suivants des niveaux de consommation inférieurs à 400 000 m³, et ce, malgré la ré-ouverture progressive des chambres et des restaurants de cet établissement. La consommation en eau sur 2016/2017 s'élève ainsi à 373 347 m³ contre 388 810 m³ pour l'exercice précédent.



L'ensemble des installations, tels que les équipements de récupération d'eau et les boucles de refroidissement ont fait l'objet d'améliorations techniquement pertinentes, porteuses de la plus grande part des économies de consommation réalisées.

Le Groupe S.B.M. reste donc vigilant sur l'utilisation la plus efficace et la plus responsable de l'eau. Les nettoyages des espaces extérieurs et des voiries, tout comme l'arrosage des espaces verts par les services internes ou par les prestataires, font l'objet de discussions régulières afin de limiter les nuisances et les consommations.

8.2.3.4 LA CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

Le Groupe S.B.M. cherche à exploiter toutes les innovations en matière d'éco-conception et développe dans la mesure du possible, une politique d'achat « vert et durable », notamment en inscrivant dans ses contrats-types ses engagements en faveur d'une politique d'achat respectueuse de l'environnement.

Le Groupe S.B.M. poursuit par ailleurs ses actions pour diminuer les achats quand les besoins peuvent être couverts par la mobilisation des services internes et des ateliers du Groupe S.B.M. À titre d'exemple, les tables de roulettes et de black jack qui ont été nécessaires pour la rénovation de la salle de Jeux du Sun Casino en 2016 ont été fabriquées dans l'atelier des Jeux du Groupe S.B.M., avec l'emploi de bois issus de forêts gérées durablement. Certains accessoires, goodies ou produits à la vente en boutique, sont également réalisés dans le même atelier, par exemple des anciens jetons montés en porte-clés. De même certaines décorations de Noël sont fabriquées par les ateliers internes, avec le réemploi d'accessoires conservés en stock.

De la même manière, le Groupe S.B.M. suit et essaie d'optimiser à la baisse les consommations de fournitures générales et de consommables, à l'instar de ce qui avait été fait au niveau du nouveau siège administratif de la S.B.M., à Fontvieille il y a deux ans, où le parc d'imprimantes et de copieurs a baissé considérablement, de 73 photocopieurs multifonctions et 68 imprimantes, à 14 copieurs multifonctions. Cette rationalisation s'accompagne d'un suivi régulier des consommations du nombre de copies en impression noir et blanc et impression couleur, afin de s'assurer qu'elles se poursuivent à la baisse. Cette division par 5 du nombre de copieurs au siège administratif doit être poursuivie sur l'ensemble du parc du Groupe qui réunit aujourd'hui plus de 221 copieurs.

Les consommations totales de papier sur l'exercice 2016/2017 ont été de 29 tonnes contre 32 tonnes achetées en 2015/2016. Le projet de GED (Gestion Électronique des Documents) a débuté au sein du siège administratif, avec le choix de déployer d'abord une solution couvrant, dans un premier temps, le traitement numérique et l'archivage électronique des contrats et la gestion des courriers administratifs.

Les papiers achetés en 2016/2017 sont toujours à 99,7 % sous labels écologiques (FSC, Ecolabel ou Ange Bleu), à l'identique de l'exercice précédent. En revanche, la part des papiers recyclés a diminué représentant à présent 26,7 % sur l'exercice 2016/2017, contre 51,6 % sur l'exercice 2015/2016.

Les achats de gobelets se font à 73,2 % sur des polymères naturels biodégradables issus de l'amidon (P.L.A.) pour les boissons froides (contre 69 % en 2015/2016),

Dans le secteur alimentaire, le Groupe S.B.M. poursuit plusieurs démarches, les principales étant :

- le non-recours au thon rouge depuis près de 10 ans ;
- un travail permanent sur des filières « courtes », pour de nombreux produits alimentaires de qualité. Du producteur à l'assiette en passant par un seul intermédiaire négociant, grossiste ou distributeur, permet de meilleures relations et un meilleur contrôle et suivi du « sourcing » en amont, et de la traçabilité et qualité des produits achetés ;
- le recours prioritaire aux produits locaux et de saison ; sur les fruits et légumes, ainsi que pour certains produits charcutiers ou fromagers, un périmètre de 150 km autour de Monaco est privilégié. L'enjeu réside autant dans la qualité et la fraîcheur des produits que dans la proximité et la qualité des échanges avec les producteurs ou enfin dans le bilan transport et carbone associé à ces achats. Le soutien des productions locales constitue aussi un engagement important du Groupe S.B.M. ;
- le développement de potagers de proximité, d'unités maraîchères, ou de jardins de production, voire intégrés pour la fourniture des légumes pour les cuisines. Le Monte-Carlo Beach a ainsi développé avec un partenaire, producteur à Roquebrune Cap Martin, un potager qui lui est dédié. Le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort a ainsi créé dans son hôtel son propre potager, produisant

des légumes selon un assolement défini en amont avec le chef de cuisine et en partenariat avec la société Terre de Monaco ;

- le développement des produits bio et de saisons, sur plusieurs établissements. Le restaurant Elsa du Monte-Carlo Beach a obtenu en octobre 2016 pour la quatrième année consécutive la certification « 100 % Bio (catégorie 3) », en restauration commerciale auprès d'ECOCERT pour l'intégralité de sa carte, tout en confirmant l'accès à la reconnaissance d'une étoile au guide Michelin. L'offre bio concerne également d'autres établissements du Groupe S.B.M. qui l'intègrent dans leurs menus. Pour le Monte-Carlo Beach, les fruits exotiques, à défaut de pouvoir provenir de la région, sont achetés en 100 % biologique et issus de filières sous commerce équitable ;
- sur les filières thé ou café, le Groupe S.B.M. maintient sa préférence en faveur des filières démontrant leurs démarches durables et équitables ;
- sur ses achats de vins ou de produits de terroir, le Groupe S.B.M. privilégie la relation directe avec les producteurs, dans un cadre strictement professionnel et fortement encadré.

Le Groupe S.B.M. est également fréquemment sollicité sur différents événements, au travers des initiatives de certains de ses chefs de cuisine. Ainsi le chef du Monte-Carlo Beach a apporté sa contribution à « la Route du Goût » en 2016, opération ayant vocation à remettre en avant la gastronomie des terroirs autour de la Côte d'Azur, de San Remo à Saint-Tropez, et mettant à contribution d'autres chefs de la Riviera fortement engagés dans l'alimentation biologique et régionale, au travers de différentes escales maritimes. Cet événement s'est clôturé ensuite à Monaco par différentes animations et découvertes organisées, les montants récoltés étant destinés à financer une école à Madagascar et à accueillir des enfants en formation au Lycée Hôtelier de Monaco pour 2 ans. L'association monégasque « Bio Chef Global Spirit » a été constituée pour encadrer ces différentes opérations.

Le Groupe S.B.M. a intensifié ses processus internes de contrôle de qualité auprès de ses fournisseurs et sur ses produits. Les filières d'approvisionnement courtes et de proximité sont privilégiées chaque fois que possible, avec un meilleur contrôle du sourcing en amont. Les échanges réguliers mis en place sécurisent ainsi des relations proches et durables avec les plus gros fournisseurs. Il en résulte un contrôle plus rigoureux de l'ensemble des processus de qualité qui pourraient, s'ils n'étaient pas maîtrisés, affecter les produits livrés. Ces filières courtes permettent également une meilleure traçabilité et des coûts mieux encadrés.

Malgré la grande diversité de ses activités, le Groupe S.B.M. développe ses démarches afin de rationaliser le nombre de ses fournisseurs, enjeu important pour le Groupe S.B.M., gage de succès pour les années à venir.

Pour ce qui concerne les matériaux de construction et matières premières, en amont lors de la conception pour la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments, la méthodologie BREEAM favorise le recours aux matières premières naturelles, et de façon la plus optimale qui soit.

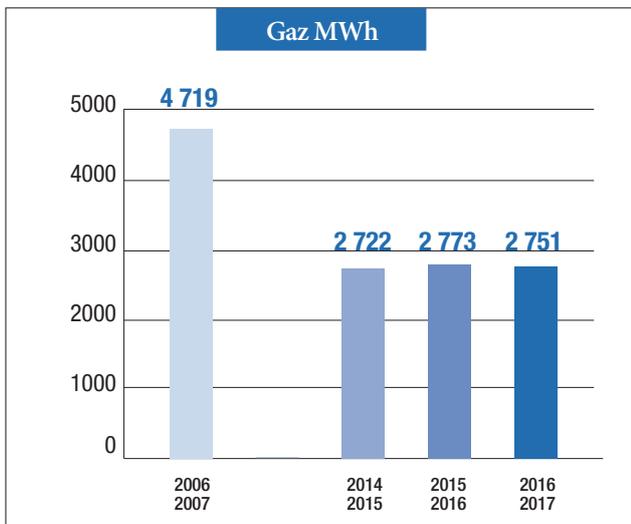
8.2.3.5 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sur l'exercice 2016/2017, le Groupe S.B.M. maintient une nouvelle fois à des niveaux globalement bas ses consommations d'énergie, confortant ainsi la baisse significative réalisée depuis 10 ans.

Gaz de ville

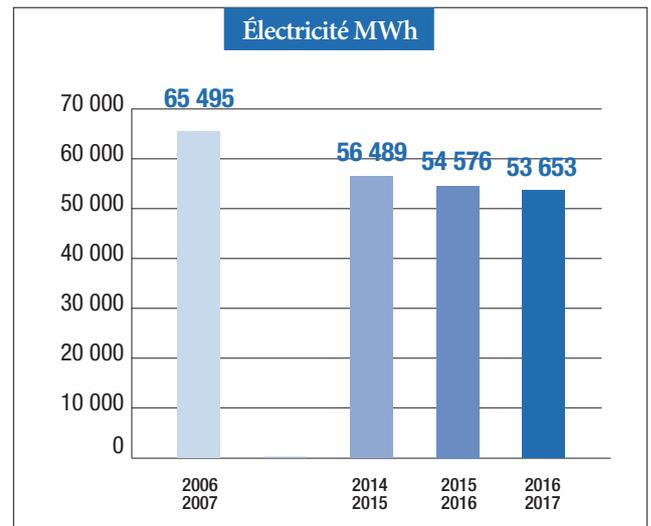
La consommation de gaz est restée quasi identique sur 2016/2017 à ce qu'elle était sur l'exercice précédent, à 2 751 MWh contre 2 773 MWh sur 2015/2016, ce qui s'explique notamment par le chauffage des terrasses extérieures. La baisse cumulée sur 10 ans des consommations de gaz reste significative à - 42 %, par rapport à une consommation de 4 719 MWh sur l'exercice 2006/2007 de référence, à périmètre comparable.

Le Groupe S.B.M. est fourni depuis avril 2015 en gaz sous compensation, avec le recours à des contrats Eco2 souscrits auprès de la S.M.E.G. (Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz) pour la partie consommée sur la Principauté de Monaco, avec recours à des crédits carbone de type « Certified Emission Réduction », via la Fondation Prince Albert II. Cette compensation est complétée d'un contrat EDF de vente de crédits carbone pour la consommation de gaz du Monte-Carlo Beach situé en France.



Électricité

Les consommations électriques du Groupe S.B.M., sur le périmètre sous audit RSE, pour l'exercice 2016/2017 s'élèvent à 53 653 MWh soit une baisse de - 1,7 % ou - 923 MWh par rapport à celles de 2015/2016. Malgré le niveau actuel qui tient compte d'une baisse d'activité à l'Hôtel de Paris, le Groupe S.B.M. reste décidé à maintenir son niveau de consommation à un niveau inférieur ou avoisinant le seuil des 55 000 MWh/an.



Comme sur les années précédentes, les tendances météorologiques se confirment avec un hiver plutôt doux qui a contribué à maintenir la consommation en chauffage à un niveau relativement bas.

Le Groupe S.B.M. a été précurseur dans la mise en place de pompes à chaleurs. La première a été installée en 1980 au Monte-Carlo Beach. L'installation en boucle de ces pompes au Casino de Monte-Carlo a été effectuée en 1989. Elle n'a cessé, depuis, d'évoluer tant en périmètre qu'en matière technique.

Ces dernières années, une importante remise à niveau a été engagée visant à remplacer le matériel ancien et à optimiser l'efficacité des centrales thermo frigorigères du Groupe S.B.M. au nombre de 6 unités depuis la destruction de l'ancien bâtiment du Sporting d'Hiver.

Les travaux réalisés en cours d'année ont permis une mise à niveau technique de la pompe à chaleur de l'immeuble des Terrasses, permettant ensuite le raccordement sur la boucle en place de l'établissement Théâtre Princesse Grace.

Toutes les pompes à chaleur du Groupe S.B.M. sont alimentées en électricité et fonctionnent à l'eau de mer via des échangeurs à plaques à titane. Les rénovations récentes ont permis d'assurer un meilleur rendement, et contribuent à améliorer les capacités de production pour les besoins en chauffage, climatisation et eau chaude sanitaire de tous les établissements, tout en limitant les consommations de dépenses électriques.

Le secteur des énergies reste un domaine particulièrement important pour le Groupe S.B.M. tant en termes de maîtrise des dépenses que de ses impacts environnementaux. Il constitue, à l'instar des orientations fortes prises par la Principauté de Monaco au regard du récent Livre Blanc pour la Transition Énergétique, un enjeu essentiel dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de Gaz à effet de serre.

Au regard de la localisation des établissements du Groupe S.B.M. deux démarches d'achats d'énergie sous certificat ont été adoptées :

- les sites localisés en France, dont le Monte-Carlo Beach, ont souscrit depuis novembre 2013, un contrat de fourniture d'électricité verte, dénommé « Équilibre » auprès d'EDF. Pour un KWh consommé, un KWh est réinjecté ailleurs dans le réseau à partir d'énergies renouvelables. Ces consommations annuelles atteignent 2 659 MWh sur 2016/2017 et représentent 4,95 % de la consommation électrique totale du Groupe S.B.M. ;
- l'ensemble des exploitations et établissements établis sur le territoire de la Principauté de Monaco ont souscrit depuis le 1^{er} janvier 2015, auprès du concessionnaire monégasque S.M.E.G., un contrat dénommé « EGEO » de « vente de garanties d'origine renouvelable » pour la fourniture de la totalité de la consommation d'électricité, la S.M.E.G. garantissant ainsi au Groupe S.B.M. que l'équivalent de sa consommation d'énergie électrique soit produit à partir de sources d'énergies renouvelables. Cette décision conforte l'engagement pris par le plan « énergie climat » de la Principauté de Monaco afin que 20 % d'énergie finale proviennent de sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2020, les enjeux du Groupe S.B.M. et de la SMEG devant à présent évoluer au regard des nouveaux objectifs de la Principauté de Monaco à l'horizon de 2030.

Les chantiers de rénovation et de construction en cours au sein du Groupe S.B.M., sous application du référentiel BREEAM, présentent également des objectifs importants de réduction des consommations énergétiques, avec une performance recherchée avoisinant le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Dans la phase de transition et d'étude imposée par les nouveaux enjeux de la Principauté de Monaco pour l'échéance de 2030, le Groupe S.B.M. s'est fixé comme cible, pour l'exercice à venir avec

la mise à disposition progressive des nouvelles chambres à l'Hôtel de Paris, de maintenir ses consommations totales à peu près au niveau d'aujourd'hui. Les actions relatives à ces domaines seront amenées à évoluer.

8.2.3.6 L'UTILISATION DES SOLS

Le Groupe S.B.M. emploie majoritairement un amendement naturel et 100 % « bio » pour les sols de ses jardins et espaces verts, en choisissant des produits de compost, voire d'engrais organo-minéraux.

Dans les traitements préventifs nécessaires à la préservation du patrimoine végétal, les équipes ne font quasiment plus usage d'insecticides mais font appel à différents moyens tels que le recours aux auxiliaires de culture (larves de coccinelle contre les pucerons, larves de chrysope, etc.), la pose de pièges à phéromones et les traitements plus « doux » à base de savon noir.

Depuis quatre ans, les palmiers de la Principauté de Monaco font l'objet d'attaques de charançons rouges. Les palmiers atteints sont traités à l'aide de pièges permanents et par traitement biologique à base de nématodes, avec une efficacité qui reste toutefois insuffisante, conduisant à des pertes régulières de palmiers.

8.2.3.7 LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le Groupe S.B.M. a réalisé deux Bilan Carbone®, en 2007 puis en 2011, sur l'ensemble de ses activités (scopes 1+2+3). Ces bilans valorisent les consommations d'énergies, les émissions fugitives (fluides frigorigènes, engrais), les transports professionnels et les trajets domicile-bureau des salariés, les achats et prestations des sous-traitants et les transports de marchandises et des déchets.

Dans le cadre de son engagement R.S.E. et conformément à l'article 75 de la loi ENE n°2010-788 du 12 juillet 2010 et à ses décrets d'application, le Groupe S.B.M. effectue annuellement depuis l'exercice 2013/2014, un Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre (Bilan GES) de ses émissions directes ou indirectes liées :

- à la consommation d'énergie (électricité, gaz, fioul, achats de vapeur et de froid, charbon de bois, bois pour le chauffage) ;
- aux émissions « hors énergie » (fuites de gaz utilisé par les systèmes de production de froid, CO₂ consommé par les tireuses à bière, azote consommé par les machines à vin, épandages d'engrais) ;
- aux déplacements de la flotte interne du Groupe S.B.M. (véhicules de fonction, utilitaires, deux-roues, véhicules de courtoisie en location longue durée, bateaux de la base nautique du Monte-Carlo Beach).

Le Bilan GES 2016/2017 a été effectué avec la dernière version 7.6 du tableur Bilan Carbone® qui inclut les facteurs d'émissions de la Base Carbone® ADEME. La méthodologie et l'extraction choisies correspondent à celles utilisées en France pour les Bilans GES réglementaire (BEGESr), conforme à l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement scopes 1 et 2.

Le Bilan GES 2015/2016 initialement réalisé avec la version 7.5 du tableur a été mis à jour selon la nouvelle version pour permettre une comparaison des empreintes carbone.

Le calcul a été réalisé en interne, et a également fait l'objet d'une mission d'assistance méthodologique et de contrôle des résultats par une société externe. Les émissions de Gaz à Effet de Serre sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e).

Pour les émissions directes (scope 1)

Poste 1 du BEGESr : les émissions directes des sources fixes de combustion s'élèvent à 526,8 tCO₂e. La source principale de ce poste est le gaz de ville avec 510,2 tCO₂e dont 460,8 tCO₂e (90,3 %) sont compensés dans le cadre de contrats Eco2 souscrits auprès de la S.M.E.G et d'un contrat EDF de vente de crédits carbone pour la consommation de gaz du Monte-Carlo Beach. La compensation dans le cadre des contrats Eco2 se fait au travers de crédits carbone de type « Certified Emission Reduction » via la Fondation Prince Albert II. Les émissions directes des sources fixes de combustion ont diminué de - 1,6 % par rapport à l'exercice 2015/2016 (535,2 tCO₂e), en raison d'une légère baisse d'activité sur les sites concernés.

Poste 2 du BEGESr : les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique concernent pour le Groupe S.B.M. les véhicules opérés pour les déplacements professionnels (voitures et deux-roues) et le transport de visiteurs (bateaux de la base nautique). 107,1 tCO₂e ont été produites en 2016/2017 contre 154,9 tCO₂e pour l'exercice précédent, soit une baisse globale de 31 %, grâce à la diminution des déplacements en voitures (- 21 %) et en deux-roues thermiques (sur un parc de 17 deux-roues, 7 sont électriques) ainsi qu'à l'utilisation sur la base nautique de bateaux plus économes en carburant (réduction de 37 % des émissions GES).

Poste 4 du BEGESr : les émissions directes fugitives concernent les émissions issues des épandages d'engrais azotés pour les espaces verts, des recharges en azote utilisées pour les machines à conserver le vin et en CO₂ pour les tireuses à bière. Elles concernent également les fuites de fluides frigorigènes des climatisations et groupes froids. 451,6 t CO₂e ont été émises en 2016/2017, contre 1 255,8 tCO₂e pour l'exercice précédent. Cette diminution significative de - 64 % s'explique par la mise en place de nouvelles installations pour le froid, notamment par l'utilisation de gaz moins impactant et une meilleure maintenance. 99 % des émissions de ce poste correspondent en effet aux fuites de fluides frigorigènes.

Le total des émissions directes du BEGESr (scope 1) correspond à 1 086 tCO₂e (- 44 % par rapport à l'exercice précédent).

Pour les émissions indirectes (scope 2)

Le Groupe S.B.M. a fait le choix de privilégier l'énergie décarbonée en substituant ses contrats d'énergie conventionnelle par des contrats d'Origine Certifiée Renouvelable (OCR). Pour 1 kWh consommé par le Groupe S.B.M., 1 kWh certifié 100 % d'origine renouvelable est réinjecté dans le réseau par les fournisseurs d'électricité.

Ainsi, les contrats suivants ont été souscrits pour le Groupe S.B.M. : depuis le 1^{er} novembre 2013 un contrat « Équilibre », avec EDF pour le Monte-Carlo Beach, situé en France, et depuis le 1^{er} janvier 2015 des contrats « Egeo » avec la S.M.E.G pour l'ensemble des fournitures d'électricité monégasques.

Entre les exercices 2015/2016 et 2016/2017, la consommation d'électricité totale pour l'ensemble du Groupe S.B.M. a diminué de 2 % pour passer de 54,6 GWh à 53,6 GWh, dont 98,4 % de l'électricité consommée est d'Origine Certifiée Renouvelable.

Poste 6 du BEGESr : les émissions liées à la consommation d'électricité d'origine conventionnelle (pour une consommation d'électricité de 0,9 GWh) s'élèvent en 2016/2017 à 51,5 tCO₂e.

Dans le BEGESr, le scope 2 prend uniquement en compte les émissions de GES liées à la phase dite de combustion, c'est-à-dire à la quantité énergie primaire utilisée, conformément à l'article 75 de la loi ENE et à la norme ISO 14064-1.

Les autres phases concernent la mise à disposition de cette énergie primaire à la centrale électrique (phase « amont »), les émissions engendrées par la construction de l'installation de production et enfin les pertes en ligne si l'énergie électrique n'est pas produite sur place, car cette énergie perdue a conduit à des émissions lors de sa production.

Par convention, pour toute production électrique utilisant une énergie primaire renouvelable, cette phase d'utilisation de l'énergie primaire est considérée comme sans émission. Ainsi, les émissions liées à consommation d'électricité d'OCR (52,8 GWh) ne sont pas comptabilisées dans l'extraction BEGESr, correspondant à 3 168 tCO₂e d'une consommation d'électricité d'origine conventionnelle substituée donc pour le Groupe S.B.M. par des contrats d'OCR.

Poste 7 du BEGESr : la consommation de chaleur et de froid émet 5,9 tCO₂e en 2016/2017 contre 9,2 tCO₂e pour l'exercice précédent. Il s'agit de l'achat de chaleur et de froid du réseau urbain à Fontvieille pour les services regroupés au bâtiment « Aigue Marine ».

Le total des émissions indirectes, scope 2 du BEGESr en 2016/2017 s'élève à 57,4 tCO₂e issues de la consommation d'électricité conventionnelle et d'achat de vapeur et de froid. Sur 53,6 GWh d'électricité totale consommée, 98,4 % sont issus de contrats d'origine certifiée renouvelable.

Pour les émissions globales scopes 1 et 2

Le résultat global (scopes 1 et 2) pour l'exercice 2016/2017 s'élève à 1 143 tCO₂e d'origine fossile. Les émissions de GES cumulées (origines fossiles et substituées OCR) s'élèvent à 4 311 tCO₂e, inférieures de 17,6 % par rapport à l'exercice 2015/2016.

Sur les 1 143 tCO₂e d'origine fossile comptabilisée dans l'extraction BEGESr, 460,8 tCO₂e ont été compensées pour la consommation de gaz.

Dans cette perspective, le Groupe S.B.M. a amorcé une réflexion sur l'ensemble de ces actions au regard des nouveaux enjeux de la Principauté de Monaco résultant du Livre blanc sur la Transition énergétique, afin d'envisager dorénavant l'échéance d'une baisse de - 50 % de ses émissions de GES à l'horizon de 2030, en référence aux émissions de 1990.

8.2.3.8 ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À ce stade, le Groupe S.B.M. n'a pas envisagé d'actions visant à anticiper les conséquences dues au changement climatique susceptibles d'impacter de manière significative ses activités.

8.2.3.9 LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Le patrimoine végétal du Groupe S.B.M. est extrêmement riche et historique, imposant une gestion fine et rigoureuse des jardins et des espèces.

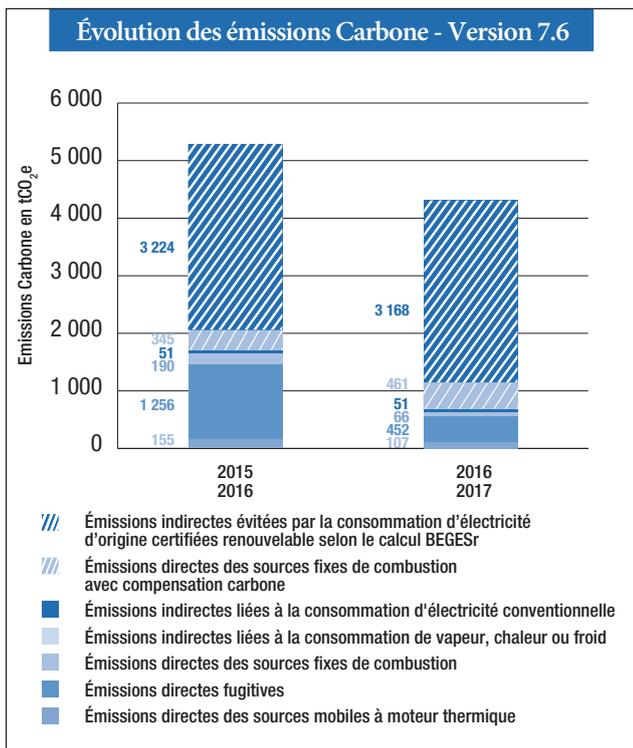
En application du « code de l'arbre » monégasque, 1 867 arbres, arbustes et palmiers ont été recensés sur le domaine immobilier du Groupe S.B.M., dont près de 150 espèces différentes.

Pour valoriser ce patrimoine végétal, le Groupe S.B.M. s'est impliqué, avec l'aide de son Département Environnement, dans la mise en place d'un parcours d'arbres qui traverse le territoire de la Principauté de Monaco. Ce projet a été piloté par la Fondation Prince Albert II de Monaco, avec la contribution de la Direction de Tourisme et des Congrès (DTC) ainsi que celle de la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU).

Une grande partie du parcours concerne le patrimoine végétal du Groupe S.B.M., notamment celui du Jardin de la Petite Afrique qui comporte de nombreuses essences remarquables de par leur rareté (*Wollemia nobilis*, *Cycas debaoensis*, etc.), leur taille (*Ficus macrophylla* du Jardin des Boulingrins ou des terrasses du Casino de Monte-Carlo), leur âge (oliviers centenaires du Jardin de la Petite Afrique), ou encore par leur esthétique (floraison spectaculaire de *Chorisia speciosa* ou de *Brachychiton discolor*, etc.). Certaines espèces ont été introduites, après autorisation, dont celle, fin 2006, d'un *Wollemia nobilis*, arbre que l'on ne connaissait qu'à l'état fossile jusqu'à son identification très récente en Australie.

Des panneaux pédagogiques sont déployés et des dépliants sont mis à la disposition des visiteurs.

D'autres projets sont discutés régulièrement entre le Groupe S.B.M. et la Fondation Prince Albert II, afin d'apporter tout soutien aux actions de celle-ci.



Au regard du protocole de Kyoto et des engagements pris par la Principauté de Monaco, le Groupe S.B.M. avait pour objectif à l'horizon de 2020 d'atteindre une réduction de 20 % de ses émissions de GES (Classe énergie et Émissions de Gaz à Effet de Serre) par rapport à ce qu'elles étaient à l'occasion du premier Bilan Carbone® réalisé sur la base des données 2006/2007.

Les différentes réalisations exposées ci-avant permettent au Groupe S.B.M. de s'inscrire parfaitement dans cette perspective ambitieuse.



8.2.3.10 CHOIX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTIONS SOUS RÉFÉRENTIEL BREEAM

La Direction des Travaux du Groupe S.B.M poursuit son application permanente du référentiel BREEAM, entité de référence en termes de construction durable et devenue la référence en ce qui concerne la méthode d'évaluation pour décrire les performances environnementales d'un bâtiment.

Ce référentiel est appliqué pour les projets immobiliers de la Place du Casino : la rénovation en cours de l'Hôtel de Paris et le complexe immobilier One Monte-Carlo.

Cette méthodologie permet également de communiquer sur une notation finale des bâtiments et de décrire simplement les choix mis en œuvre afin de limiter les impacts environnementaux qui en résulteront.

Les paramètres de notation couverts recourent un grand nombre des actions de la charte environnementale du Groupe S.B.M.

8.2.3.11 INFORMATION DES SALARIÉS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe S.B.M. communique régulièrement sur les actualités environnementales auprès de ses salariés sur son blog interne « Oxygène », mis en avant sur le portail intranet du groupe « My Resort ». Plus de 1 000 salariés équipés d'ordinateurs ont accès à ce portail, ainsi qu'à certaines bornes déployées sur l'ensemble des sites du Groupe S.B.M. Le groupe de travail Environnement et développement durable reste convaincu de la nécessité de pouvoir déployer l'accès à cette information depuis les supports nomades et smartphones, et à partir d'outils informatiques personnels des salariés.

Le rythme des publications a été régulier, avec 37 nouveaux articles pour 2016/2017, soit une base Oxygène de 413 articles au total. La fréquentation du blog a été évaluée, pour l'exercice à 3 546 visites contre 2 940 lors de l'exercice précédent, ce qui représente 218 visiteurs différents contre 147 pour l'exercice précédent, l'objectif étant d'accroître ce nombre de visiteurs.